

Fiche d'inscription Activités culturelles

Saison 2022-2023

Renseignements concernant l'élève

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____
Adresse : _____

Ville : _____
Code postal : _____
Tél : _____
Adresse mail (**majuscule**) : _____

Renseignements concernant le responsable légal

Nom : _____
Prénom : _____
Date de naissance : _____

Adresse : _____

Ville : _____
Code postal : _____
Tél : _____
Adresse mail (**majuscule**) : _____

Ateliers collectifs (cochez la ou les cases correspondantes) :

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Anglais éveil enfants 5/6 ans jeudi 17h-18h | <input type="checkbox"/> Danse Baby 2/3 ans mercredi 9h30-10h30 |
| <input type="checkbox"/> Anglais enfants 7/9 ans jeudi 18h-19h | <input type="checkbox"/> Danse Eveil 4/5 ans mercredi 10h30-11h30 |
| <input type="checkbox"/> Anglais adultes jeudi 19h-20h30 | <input type="checkbox"/> Danse Débutant 6/7 ans mercredi 11h30-12h30 |
| <input type="checkbox"/> Arts Visuels enfants mercredi 9h-10h30 | <input type="checkbox"/> Danse class. 8/9 ans (jour et horaire à déterminer) |
| <input type="checkbox"/> Arts Visuels enfants/ados mercredi 10h30-12h | <input type="checkbox"/> Danse class. 10/14 ans (jour et horaire à déterminer) |
| <input type="checkbox"/> Arts Visuels ados/adultes mardi 19h-21h | <input type="checkbox"/> Zumba Kids lundi 18h15-19h15 |
| <input type="checkbox"/> Couture mercredi 17h-20h | <input type="checkbox"/> Zumba Adultes lundi 19h30-20h30 |
| <input type="checkbox"/> Couture vendredi 9h30-12h30 | <input type="checkbox"/> Zumba Adultes jeudi 20h-21h |
| <input type="checkbox"/> Couture Vendredi 14h30-17h30 | <input type="checkbox"/> Cuisses Abdos Fessiers lundi 20h30-21h30 |
| <input type="checkbox"/> Couture enfants samedi 10h-12h | <input type="checkbox"/> Cuisses Abdos Fessiers jeudi 21h-22h |
| <input type="checkbox"/> Hip Hop dès 6 ans jeudi 17h15/18h15 | <input type="checkbox"/> Théâtre enfants 6/9 ans lundi 17h-18h30 |
| <input type="checkbox"/> Danse Modern'Jazz 7/9 ans jeudi 18h15-19h15 | <input type="checkbox"/> Théâtre ados 10/15 ans lundi 18h30-20h |
| <input type="checkbox"/> Informatique jeudi 14h30-16h30 | <input type="checkbox"/> Théâtre adultes lundi 20h-22h |
| <input type="checkbox"/> Atelier Robotique 9/13 ans lundi 17h30-19h30 | |

Cours individuels musique

(horaires à définir avec le professeur)

- Batterie
- Chant
- Guitare électrique / acoustique / Basse

- Guitare classique
- Piano
- Violon

Cours collectifs musique

- Comédie musicale + Chant (chant créneaux libres)
- Comédie musicale dès 13 ans vendredi 20h-22h

- Groupe musique actuelle
- Eveil musical (4/6 ans)
- Atelier musiciens en herbe (6/8 ans)
- Solfège

Droit à l'image

- En cochant cette case j'autorise le service Culture, enfance, jeunesse de Porcheville à filmer, photographier et utiliser mon image ou celle de mon enfant à des fins de promotion des ateliers culturels.

Réseaux sociaux

- En cochant cette case j'accepte que le service culturel de la ville de Porcheville ou mon professeur me contacte ou contacte mon enfant via les réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook ou autres) afin de me faire parvenir des informations relatives aux cours.

Information concernant le règlement :

L'inscription aux ateliers culturels est annuelle : toute année commencée est due dans sa totalité. Aucune désinscription pour convenance personnelle n'est possible en cours d'année.

Pour toutes les activités **un cours d'essai** est autorisé.

La facturation est annuelle et payable en CB, en espèces ou par chèque à l'ordre du trésor public directement en mairie (facturation/ affaires scolaires). Pour bénéficier du tarif intramuros un justificatif de domicile vous sera demandé.

Une facture du montant suivant vous sera envoyée : *(réglable en plusieurs fois avant le 28 février)*

Montant total annuel à régler : €

Date et signature :

Informations

Ateliers culturels

Saison 2022/2023

Les inscriptions sont ouvertes aux nouveaux élèves au **Forum des associations et des ateliers culturels le samedi 3 Septembre 2022 de 14h à 18h.**

Début des cours : lundi 12 Septembre 2022. Fin des cours : semaine du 12 au 16 Juin 2023.

Interruption des cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés. Sauf précision contraire, les ateliers culturels ont lieu à l'espace Boris Vian.

Différents « temps forts » impliquant la participation des élèves sont programmés au cours de l'année. La participation aux ateliers implique le respect des professeurs, du règlement intérieur, des horaires, du matériel, des locaux, des élèves et du public.

Vacances scolaires (pour information)

Vacances de Toussaint : du 24 Octobre 2022 au 6 Novembre 2022
Vacances de fin d'année : du 19 Décembre 2022 au 1er Janvier 2023
Vacances d'hiver : du 20 Février 2023 au 5 mars 2023
Vacances de printemps : du 24 Avril 2023 au 8 Mai 2023

L'inscription aux ateliers culturels de Porcheville est annuelle : toute année commencée est due dans sa totalité. Pour toute inscription aux activités « Danse », « Zumba », un certificat médical de non contre-indication de pratique sportive est demandé.

Par ailleurs, un justificatif de domicile sera systématiquement demandé pour l'application du tarif « intra-muros ».

Bonne saison à tous avec les ateliers culturels de Porcheville !

Service culture, enfance, jeunesse de Porcheville
Espace culturel Boris Vian – 50 Rue de la Grande Remise – 78440 Porcheville
Tél : 01 30 63 30 80 – mail : loisirs.culture@mairie-porcheville.fr

Règlement intérieur des activités culturelles

1- Définition

Les activités culturelles sont rattachées au service culture, enfance et jeunesse de la ville de Porcheville.

2- Objectifs

Elles ont pour mission de dispenser des enseignements musicaux théoriques et pratiques ouverts aux amateurs, en leur proposant des parcours qui favorisent les pratiques collectives. Elles permettent également des pratiques en arts visuels, théâtre, langues étrangères, activités créatives de loisirs, activités manuelles, de danse et multimédia.

3- Conditions d'inscription

A- Modalités :

Les inscriptions sont ouvertes à partir du forum des associations et/ou les portes ouvertes, qui ont lieu au mois de septembre et seront clôturées le 31 octobre de la saison culturelle en cours. Toute demande d'inscription faite après ce délai sera étudiée au cas par cas (Exemple : emménagement...).

B- Inscriptions / tarifs :

L'inscription aux activités culturelles implique un engagement annuel. Les règlements peuvent être perçus jusqu'à la date d'échéance de la facture (28 février de la saison culturelle en cours). Toute année commencée est dû dans sa totalité sauf pour cause de déménagement, maladie de plus de six semaines ou accident entraînant l'invalidité de l'élève au-delà de six semaines sur présentation d'un justificatif ou d'une attestation médicale.

Pour toutes premières inscriptions aux cours de danse et de zumba, un certificat médical devra obligatoirement être remis préalablement. Si le certificat remis les années précédentes date de moins de 3 ans, cette obligation sera levée et seul un questionnaire médical sera complété par l'élève.

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil municipal.

C- Places disponibles

Les places offertes pour un atelier sollicité sont attribuées en priorité :

- a- aux habitants de Porcheville
- b- aux élèves déjà inscrits les années précédentes

4- Déroulement des activités

Obligation des élèves : les élèves s'engagent à suivre assidûment l'ensemble des cours inhérents à leur activité, à respecter le règlement intérieur et à fournir le travail personnel régulier qu'exige la discipline pratiquée.

Des absences répétées aux cours sans motif valable préalablement signalé, l'absence d'un minimum de travail régulier, ou une attitude gênante durant les cours collectifs, peuvent entraîner l'exclusion de l'élève.

Les élèves sont tenus de participer aux représentations et auditions publiques qui font partie intégrante du programme de l'atelier.

En ce qui concerne les activités musicales, l'inscription aux cours de solfège est obligatoire en dessous de 3 ans de pratique du solfège. (Hors percussion, batterie).

Vacances scolaires : le calendrier des cours est établi en concordance avec le calendrier scolaire fixé par l'académie de Versailles.

Absence d'un professeur : Les élèves ou parents d'élèves pour les mineurs sont informés téléphoniquement, par mail ou par affichage de l'absence d'un professeur. Le professeur est tenu de proposer un cours de remplacement en lien avec son emploi du temps et les possibilités des élèves.

5-Responsabilité civile

Les professeurs sont responsables des enfants qui leur sont confiés à l'intérieur des salles de cours et pendant l'activité. Les trajets domicile/salle d'activités, les attentes avant les cours ainsi que les mouvements dans les communs du bâtiment sont placées sous l'entière responsabilité des parents ou accompagnateurs. Les parents d'élèves et responsables légaux sont invités à s'assurer de la présence de leurs enfants aux activités.

L'accès aux salles n'est pas autorisé aux enfants non-inscrits durant les cours adultes. Les parents devront prendre leurs dispositions.

Les élèves sont responsables de leurs instruments et matériels dans l'enceinte des bâtiments où se déroulent les activités.

La ville de Porcheville n'est pas responsable des dommages pouvant être causés par un enfant à un tiers.

Conseillère déléguée
Chargée de la Culture



Leila Kriche



Le Maire

Didier Martinez

L'élève, ou le
représentant légal